

**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Rédacteur :	AURÉLIEN CONRAUX aurelien.conraux@culture.gouv.fr 01 40 15 36 35
-------------	--

Référence : MC/2024/D/772

Paris, le 21 mai 2024

NOTE À L'ATTENTION DE

**Mesdames et Messieurs les dirigeants des opérateurs
et organismes assimilés sous tutelle du ministère de la Culture**

OBJET : Recommandation du protocole IIIF (*International Image Interoperability Framework*) pour diffuser, présenter et annoter des images et des documents audio/vidéo sur le Web

Copie à : Aude Acary-Bonnery, Noël Corbin, Paul de Sinety, Jean-François Hébert, Christopher Miles, Florence Philbert, Laurence Tison-Vuillaume

L'accessibilité et la visibilité en ligne des ressources culturelles présentent des enjeux significatifs pour les établissements publics culturels. La démocratisation de l'accès à la culture passe aujourd'hui par des technologies complexes de diffusion des ressources numériques, à la fois décisive pour la découvrabilité sur le web des contenus culturels et structurantes pour les systèmes d'informations internes et leur interopérabilité avec vos partenaires.

D'autre part, la sobriété numérique devient un enjeu crucial dans le contexte environnemental. Associer le stockage et la diffusion de ressources de qualité à des pratiques de stockage et de transmission plus efficaces peut contribuer à réduire l'empreinte carbone associée à la diffusion d'images.

Au terme d'un processus d'instruction collective qui a rassemblé en 2023 les experts de la diffusion numérique des différents services du ministère et particulièrement les métiers Archives, Bibliothèques et Musées, **je vous recommande l'usage du protocole IIIF (*International Image Interoperability Framework*)**.

IIIF est une initiative visant à faciliter la manipulation et le partage des images numériques, en croissance continue depuis sa création en 2012. La Bibliothèque nationale de France est l'un des membres fondateurs du Consortium IIIF fondé en 2015, fort de 67 membres institutionnels internationaux en 2023. IIIF s'est imposé en quelques années comme un standard et une brique technologique essentielle pour découloiser les collections numérisées des institutions patrimoniales à l'échelle mondiale.

A travers ce cadre commun, les fournisseurs de ressources numériques (image, son, vidéo) peuvent délivrer leurs contenus de manière standardisée sur le Web afin de les rendre consultables, manipulables et annotables par n'importe quel logiciel compatible, **permettant par exemple de connecter une visionneuse, une plateforme d'annotation collaborative ou un module d'exposition virtuelle à un ou plusieurs entrepôts IIIF.**

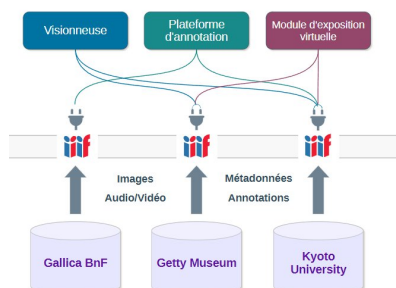


Schéma : principe général d'interopérabilité de IIIF (source <https://doc.bibliissima.fr/iif/introduction-iiif/#vision>)

Je vous invite donc à en généraliser l'usage dans vos établissements pour les ressources pertinentes, afin de bénéficier des gains importants attendus du rassemblement autour de ce protocole : utilisation de visualisateurs « prêts à l'emploi », interopérabilité à moindre coût entre les acteurs culturels utilisant le même langage, sobriété numérique par la non redondance des collections numériques, mutualisation de la documentation, des ressources et des formations.

Déjà utilisé et recommandé par des acteurs majeurs de la diffusion culturelle (le Service interministériel des Archives de France, la BnF, les Musées de la ville de Paris, etc.), **il sera utilisé comme protocole socle de l'infrastructure de données du ministère** ; le Service du numérique coordonnera et facilitera la participation active des services aux projets IIIF, notamment via une adhésion au Consortium international IIIF et le partage des ressources et expériences entre experts et secteurs, y compris pour le domaine essentiel des formations.

Une réunion de présentation et d'échanges sera proposée au premier semestre 2024 à vos directeurs des systèmes d'information ainsi qu'aux responsables de collections concernés par les projets de diffusion, pour présenter plus avant le dispositif et échanger sur vos besoins d'accompagnement.

Luc ALLAIRE
Secrétaire général